

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant n°1 - Affaire n°21S0030 Interventions diverses sur le patrimoine arboré de la commune de Villeneuve d'Ascq - Lots 1 à 4

N° : VA_DEC2024_531
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2194-8 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec les sociétés :

- B2E, domiciliée à BONDUES (59910) ;
- ECO PAYSAGES, domiciliée à NOYELLES SUR ESCAUT (59159) ;
- PERILHON ELAGAGE, domiciliée à TEMPLEMARS (59175) ;
- SMDA, domiciliée à TRAPPES (78190)

chacune multi-attributaire des lots :

Lot 1 « Nord : Breucq/Sart/Babylone/Recueil » ;

Lot 2 « Ouest : Près/Bourg/Château/Pont de bois » ;

Lot 3 « Est : Cousinerie/Annappes/Poste/Brigode/Résidence/Ascq » ;

Lot 4 « Sud : Hôtel de Ville/Triolo/Cité scientifique/Haute-Borne »

un avenant n°1 par lot au marché « Interventions diverses sur le patrimoine arboré de la commune de Villeneuve d'Ascq, afin d'augmenter le montant annuel maximum de chaque lot de 6 000,00 € HT. Ces 16 avenants prennent effet à la date du 1^{er} septembre 2024.

Imputation budgétaire : 61521 511 2510

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 3 septembre 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-205218-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 19 septembre 2024

